

## **Projet associatif de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions**

**L'histoire de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions**

**Quelques dates clés**

**Coordination 69 en 2018**

**Pourquoi réactualiser notre projet associatif ?**

**Méthodologie**

**Calendrier prévisionnel**

## L'histoire de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions

---

Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertions est née au début des années 2000 d'un collectif impulsé par les hôpitaux psychiatriques lyonnais et les associations œuvrant à l'insertion socio-professionnelle des personnes sortant d'hospitalisation. L'élément déclencheur a été, d'une part, la transformation de l'ergothérapie du Centre hospitalier Le Vinatier en un département de réadaptation socio-professionnelle (DRSP) ayant un statut d'atelier thérapeutique inter-établissement et, d'autre part, du lien noué entre le DRSP et l'association Messidor afin de créer un parcours d'accès à l'emploi accompagné ou en milieu ordinaire.

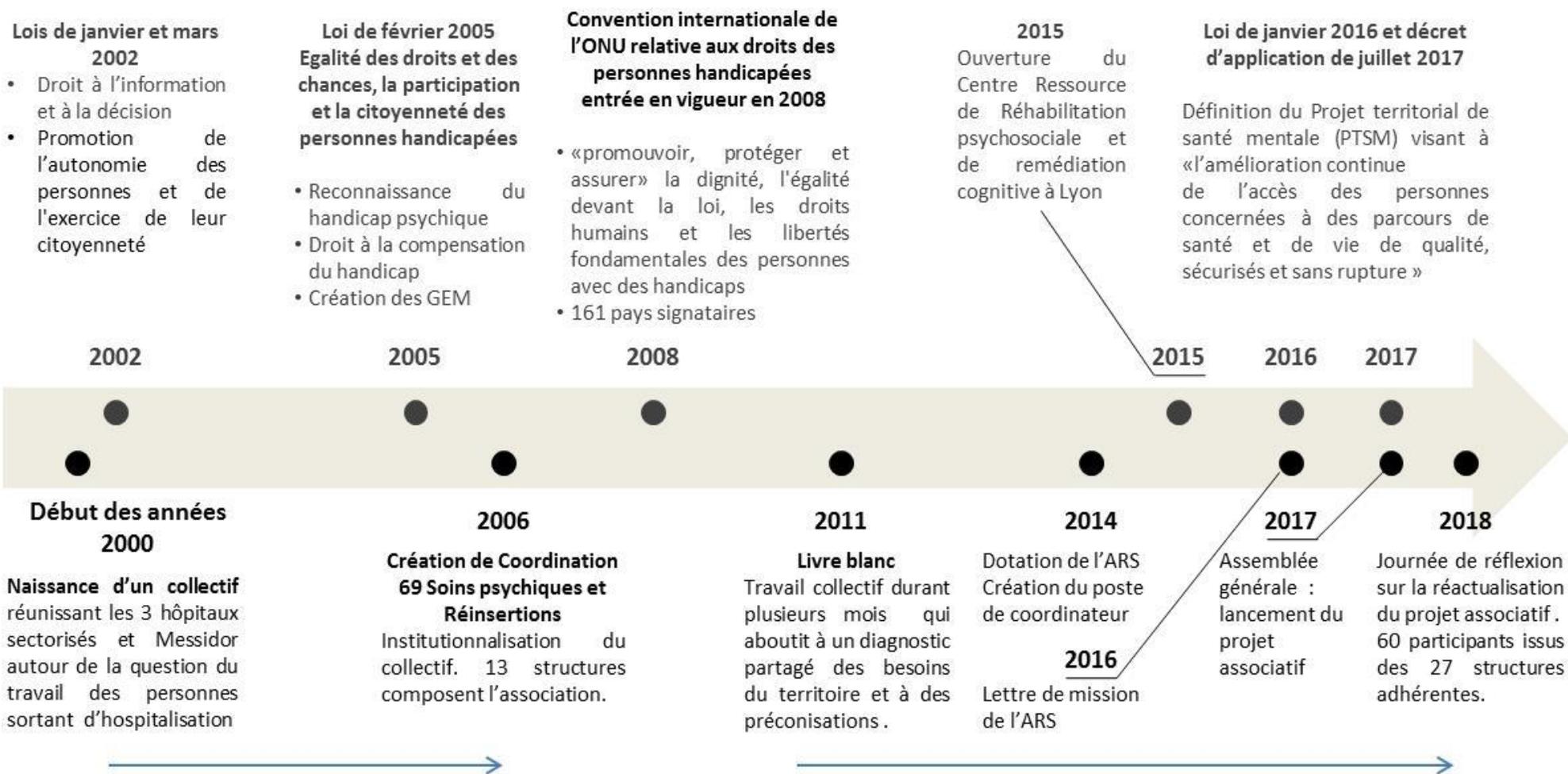
Les prémices de Coordination 69 se sont dessinées à partir de ce noyau originel, rapidement augmenté des acteurs de l'accompagnement et de l'accès au logement, autour de la notion de parcours opérationnel de proximité et dans un mouvement d'insertion et d'accès aux droits. Faciliter les liens interinstitutionnels, développer les coopérations entre les structures médico-sociales et les établissements sanitaires et faire connaître et reconnaître le handicap psychique furent les premiers objectifs poursuivis par les membres du collectif. L'histoire de Coordination 69 à ses débuts est avant tout celle d'un collectif d'acteurs militants qui, en s'appuyant sur une pensée humaniste de réinsertion sociale et sur des nécessités opérationnelles, a pris par la suite une dimension politique.

Concomitamment, les lois du 02 janvier 2002 (rénovant l'action sociale et médico-sociale) et du 05 mars 2002 (relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé) reconnaissent la place des usagers, l'exercice de leur pleine citoyenneté et la nécessaire prise en compte de leurs attentes et besoins.

Par la suite, la loi du 11 février 2005 reconnaît officiellement comme un handicap les conséquences de l'altération des fonctions psychiques. La reconnaissance du handicap psychique marque un cap important dans la lutte contre les représentations et la stigmatisation. Consécration législative, l'égalité des droits et des chances demande toutefois des mises en œuvre concrètes pour permettre une pleine citoyenneté des personnes concernées. Coordination 69 s'affirme alors naturellement comme un acteur important de cette révolution et, à la demande de la DDASS et du Département du Rhône, s'organise en association pour être reconnue comme un dispositif de santé mentale et mieux poursuivre ses objectifs. C'est le début de l'institutionnalisation et de la reconnaissance de l'action territoriale du réseau rejoint par l'UNAFAM, la FNAPSY et les Groupes d'Entraide Mutuelle.

Pensée comme un outil au service des parcours de soins et de vie, l'association prend corps début 2006 et formalise ses valeurs et ses objectifs. Elle regroupe aujourd'hui 27 structures : les centres hospitaliers sectorisés, les établissements de santé participant au service public de santé mentale, les associations œuvrant pour l'insertion par l'accompagnement à la vie sociale, l'emploi ou le logement et les représentants des familles et des usagers.

## Quelques dates clés



Plusieurs acteurs de l'accompagnement et de l'accès au logement rejoignent le collectif. La notion de « parcours » dans un mouvement d'insertion et d'accès aux droits prédomine.

Coordination 69 poursuit deux objectifs majeurs :

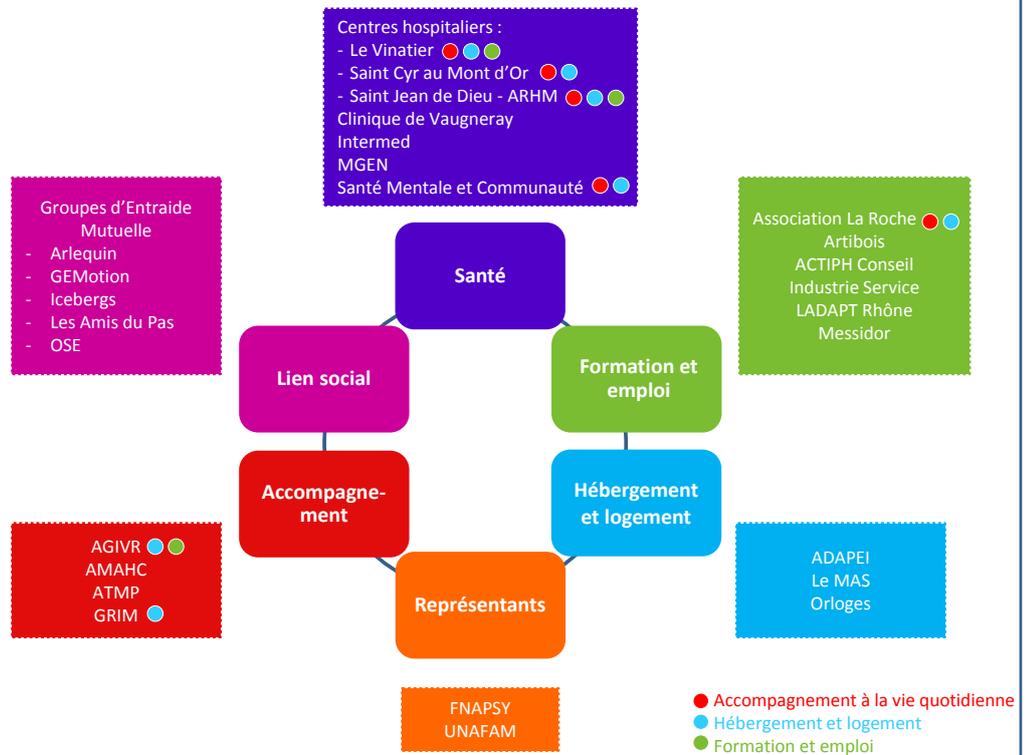
- Etre un réseau structuré et coordonné rassemblant les acteurs qui concourent au soin, à la réhabilitation et à l'insertion sociale des personnes en souffrance psychique et ou handicapées psychiques, afin d'améliorer la cohérence, la continuité et la qualité de leur prise en charge,
- Lutter contre les préjugés et la stigmatisation des pathologies psychiatriques et des personnes qui en souffrent.

# La Coordination 69 en 2018

## Valeurs et principes partagés

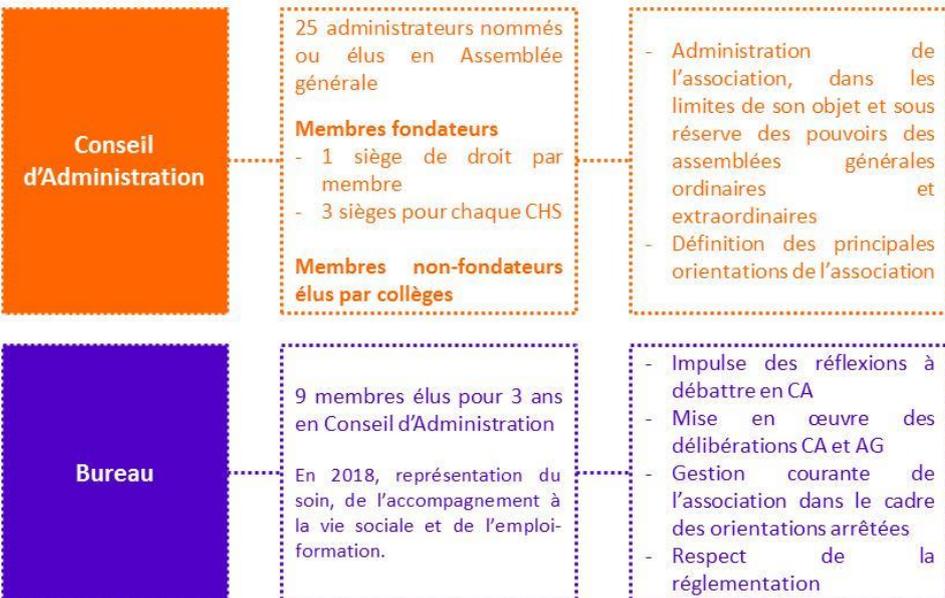
- Le retentissement sur la vie sociale de la maladie psychique nécessite de mettre en œuvre un accompagnement au service du projet de vie de la personne et de son rétablissement
- Le projet de vie guide l'action des intervenants
- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens et partenaires égaux en droit
- Les acteurs du soin, de l'action sociale et médico-sociale et les familles sont, dans le domaine de la santé mentale, des partenaires égaux et interdépendants au sein d'un réseau inscrit dans un territoire

## 27 adhérents



## Gouvernance associative

**Assemblée générale**  
27 membres adhérents



## Repères financiers



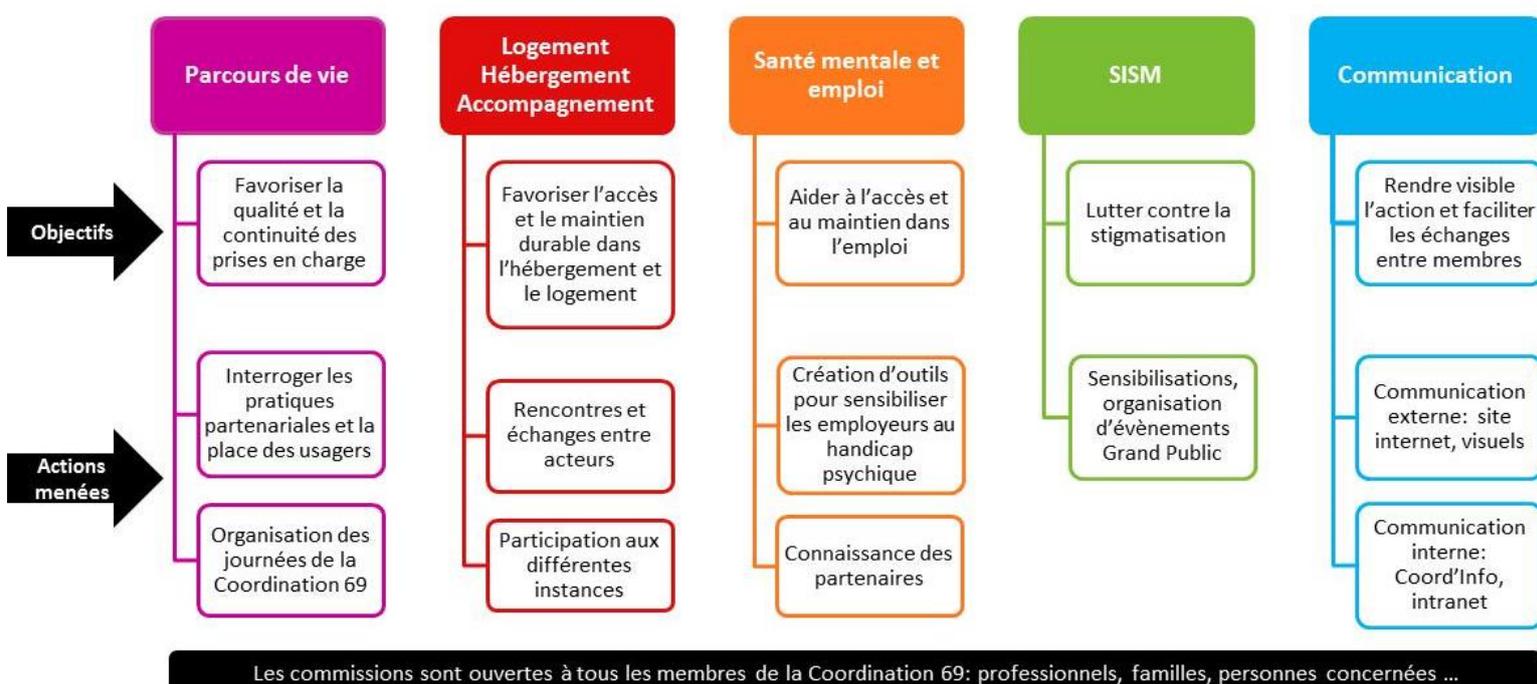
- **Dépenses 2017** : 44 000€
- **Subvention de l'ARS** jusqu'en décembre 2019 pour le poste de chargée de mission : 45 000€/an
- **Cotisations annuelles**
  - Etabl. de santé : 1000 €
  - Associations : 200 €
  - GEM : 50 €
  - Pers. physiques 20 €

## Fonctionnement actuel

Les objectifs de la Coordination 69 sont mis en œuvre collectivement dans les commissions de travail, véritables organes d'élaboration collective. Il s'agit de se connaître, de mieux appréhender l'action de chaque structure et de construire des projets innovants au sein d'une instance « méta ». L'interconnaissance vise également à faciliter l'orientation et à rendre lisible un paysage institutionnel complexe aux personnes directement concernées.

Les commissions sont ouvertes à tous les professionnels des structures adhérentes, aux personnes concernées et à leurs proches. Ces lieux structurent une partie de l'action de l'association et constituent un espace d'expression égalitaire.

Actuellement 5 commissions de travail permanentes se réunissent :



Ce fonctionnement participe à la réalisation des objectifs de la Coordination 69. Chaque commission a des objectifs multiples :

- mieux se connaître et faire connaître,
- proposer des outils pour lutter contre la stigmatisation,
- porter des projets répondant à des besoins non couverts,
- nourrir la capacité d'influence de la Coordination 69.

Nous nous appuyerons sur un des travaux de chaque commission pour illustrer chacun de ces objectifs.

### Se connaître et faire connaître

Initialement nommée *Continuité des soins et de la prise en charge*, la commission *Parcours de Vie* est une des commissions de la Coordination 69 impulsée dès 2003 pour parer aux constats suivants :

- Le diagnostic partagé est trop peu systématisé et correspond à un réel besoin
- Les liens entre le sanitaire et le médico-social sont discontinus
- Pour proposer une prise en charge adaptée, les partenaires ont besoin de mieux se connaître
- Il existe encore trop de ruptures dans les parcours et pas assez de réponses au besoin d'insertion sociale

A partir de 2011, la commission se concentre sur l'organisation de journées de Coordination 69 pensées comme des rencontres interprofessionnelles, puis dès 2015 comme des temps de partage des vécus et de déconstruction des représentations avec la participation de personnes concernées dans la commission de travail et au sein des journées de Coordination 69.

### Proposer des outils

En 2007, la commission *Travail et Emploi* est créée pour réfléchir à l'insertion et au maintien durable dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique. Ces dix dernières années, la commission a organisé et participé à de nombreux évènements (Forum, Semaine d'Information sur la Santé Mentale, Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, colloques sur le handicap psychique) pour favoriser l'inclusion dans le travail. Pour ces interventions, les acteurs s'appuient sur des outils de sensibilisation et d'information élaborés en groupe.

Deux fonctions prédominent :

- Informer avec le *Panorama des dispositifs et services d'appui à l'insertion professionnelle* : diffusé auprès des professionnels de la formation et de l'emploi dans un premier temps, une réflexion est en cours pour rendre cette information accessible à tous sur le site internet de la coordination.
- Sensibiliser avec le *Guide pour Agir* suivi du *Psy Kit*.

Initialement centrée sur la connaissance du handicap psychique dans la formation et l'emploi, ce groupe de travail évolue vers la sensibilisation à la santé mentale en adoptant une fonction de vulgarisateur auprès du grand public. Les outils sont naturellement amenés à être actualisés et à s'adapter.

### Faire émerger des projets

La commission *Logement Hébergement et Accompagnement* a pour vocation la diffusion d'informations, la rencontre et l'échange entre personnels de terrain (médecins, travailleurs sociaux, infirmiers et responsables de structures...) sur les sujets très concrets concernant le logement, l'hébergement et l'accompagnement des personnes mais aussi sur les évolutions de la législation et réglementations et la mise en place de nouveaux dispositifs.

Coordination 69 se situe hors des cadres institutionnels et partage le risque à plusieurs : cette position favorable lui donne la responsabilité d'impulser des actions innovantes où la prise de risque est importante et qui permettent de répondre à des besoins non couverts. C'est dans cette optique que l'association a lancé un travail réflexif concernant l'habitat partagé, accompagné et inclusif. Déjà expérimenté dans le Nord de la France, ce projet constitue un lieu de vie adapté et adaptable aux personnes. Depuis un an, Coordination 69 fournit soutien et appui dans l'ingénierie. Il s'agit de proposer une solution de logement collectif accompagné alternatif pour des personnes en situation

de handicap psychique vivant en colocation et mutualisant leur Prestation de Compensation du Handicap pour bénéficier d'une aide humaine sur une amplitude élargie.

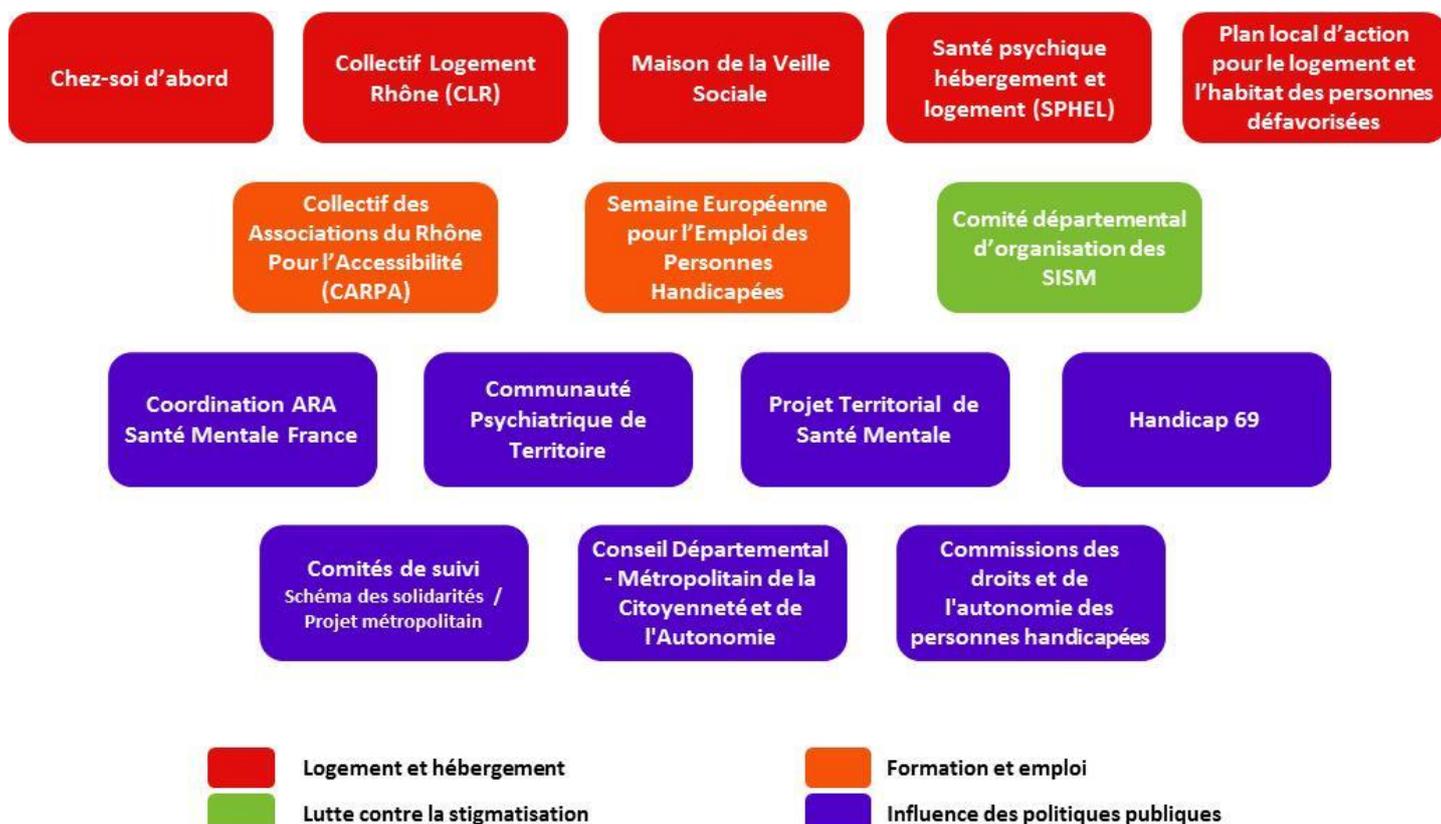
Le projet a été pensé collectivement : les acteurs de différentes structures se sont rencontrés à plusieurs reprises pour façonner les contours opérationnels, juridiques et financiers du futur Habitat partagé.

## Influencer

Coordination 69 dispose de la légitimité pour faire valoir des orientations liées à sa capacité diagnostique et à la présence importante de personnes en situation de handicap en son sein pour faire poids, voire même contre-pouvoir, devant les administrations de contrôle et de régulation.

En 2011-2012, elle a mené un travail ambitieux amenant à l'édition du Livre Blanc sur l'état des lieux et les besoins en établissements, services sociaux et médico-sociaux pour l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans le département du Rhône. Cette période est marquée par la fréquence et le dynamisme des réunions de plusieurs groupes de travail ouverts à tous. Par la suite, ce Livre a été présenté à de multiples décideurs (ARS, Département du Rhône, élus sensibilisés aux enjeux présents liés au handicap psychique, CLSM...). La méthodologie employée pour ce travail et son aboutissement ne sont pas sans rappeler les orientations définies dans la loi du 26 janvier 2016 et la mise en place du Projet Territorial en Santé Mentale. Ce modèle de livre blanc a été repris par tous les départements de la région Rhône Alpes et une synthèse régionale du livre blanc a été réalisée et présentée à l'ARS.

Le schéma ci-dessous propose un panorama des instances dans lesquelles Coordination 69 s'inscrit activement :



## Pourquoi réactualiser notre projet associatif ?

---

### Qui adhère à Coordination 69 ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

Coordination 69 a contribué à l'évolution politique et conceptuelle de la cause des personnes en souffrance psychique sur le territoire de la Métropole et le Département du Rhône. Plusieurs événements amènent à une réflexion globale sur ce qui fait sens dans la composition de Coordination 69. D'une part, les récentes candidatures à Coordination 69 ont ouvert une discussion de fond sur les modalités d'accueil de nouvelles candidatures. Jusqu'alors, Coordination 69 était composée de structures dédiées à la souffrance psychique. Les institutions médico-sociales qui accueillaient majoritairement des personnes en situation de handicap mental sont de plus en plus confrontées au handicap psychique ou à des polyhandicaps. Ces structures, non uniquement tournées vers le handicap psychique mais qui partagent aujourd'hui un certain nombre de réalités communes avec les institutions fondatrices de Coordination 69, souhaitent rejoindre le réseau. De nombreux adhérents de Coordination 69 sont de plus en plus sollicités pour accompagner des personnes autistes. Face à cette mutation des publics, quels sont les critères d'adhésion à notre association ? Devons-nous élargir notre base militante ? La réécriture du projet associatif doit apporter des réponses à ce pan de questionnements.

### De quelles façons travaillons-nous ensemble ?

Comment s'adapter aux récentes évolutions législatives qui modifient profondément les coopérations et les interactions de l'ensemble des acteurs de la santé mentale ? Comment agit-on ensemble alors même que le fonctionnement des appels à projet des financeurs et les contraintes budgétaires nous mettent en situation de concurrence.

Le Projet Territorial de Santé Mentale constitue une opportunité pour améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Ce travail autour du parcours global nécessitera de sortir d'un modèle amont/aval, originellement hospitalo-centré. La commission spécialisée en Santé mentale du Conseil Territorial de Santé s'est vu confier par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes la conduite du Projet territorial de Santé mentale. La Communauté Psychiatrique de Territoire qui réunit les 3 hôpitaux psychiatriques sectorisés du Rhône et de la Métropole de Lyon et associe Coordination 69 et les représentants d'usagers (UNAFAM et FNAPSY) en sera la cheville ouvrière en lien avec les collectivités territoriales. Une large concertation de tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans la santé mentale devra permettre de faire émerger un état des lieux et des propositions d'améliorations. Les acteurs de terrain comme les Conseils Locaux de Santé Mentale joueront un rôle très important dans cette élaboration et Coordination 69 sera évidemment mobilisée à l'échelle des bassins de vie pour soutenir ces concertations.

## Comment lutter contre les représentations ? Comment prendre en compte les revendications des personnes concernées à propos de leurs droits ?

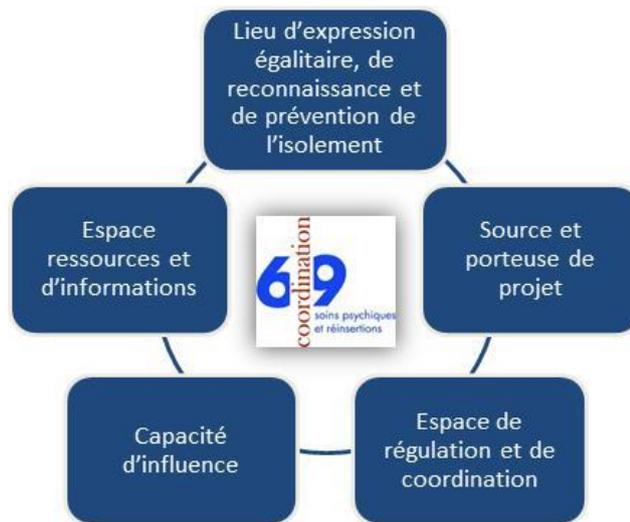
Ce projet devra permettre de mettre en œuvre un changement dans les pratiques. Les personnes concernées nous le rappellent : « Rien sans nous, sur nous ». Ce sera donc l'occasion de soutenir la place qu'ils revendiquent dans l'organisation des soins et des accompagnements qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin. Pour les professionnels du soin et de l'action sociale, c'est une *révolution culturelle* qui devra être accompagnée. Les besoins de formation n'ont jamais été aussi grands à ce sujet. Toute action en direction des personnes en souffrance psychique devra se construire avec la personne elle-même, dans une perspective de rétablissement et d'inclusion sociale.

La place et le rôle des personnes en souffrance psychique au sein de Coordination 69 est également un sujet de préoccupation : comment promouvoir et soutenir cette place au sein de notre organisation et plus largement dans la société ? En d'autres termes, comment le fonctionnement de notre réseau aussi bien dans sa gouvernance que dans ses groupes de travail « opérationnels » permet la promotion du pouvoir de décider et d'agir des personnes concernées par la santé mentale ? Il s'agit là d'un enjeu de taille pour que Coordination 69 soit exemplaire et promoteur du pouvoir d'agir sur le territoire départemental. Aujourd'hui, les personnes concernées participent aux groupes de travail au même titre que les professionnels. La question d'un collège des usagers dans le Conseil d'Administration doit être débattue.

Enfin, un dernier chantier essentiel nous attend : changer le regard sur les personnes en souffrance psychique et lutter contre la stigmatisation. Fil rouge de Coordination 69 tout au long de son existence, l'accomplissement de cet objectif est encore éloigné. Ce chantier sera sans doute le plus long et le plus complexe des travaux à mener mais pour autant, il s'avère incontournable et conditionne le développement du pouvoir de décider et d'agir des personnes concernées.

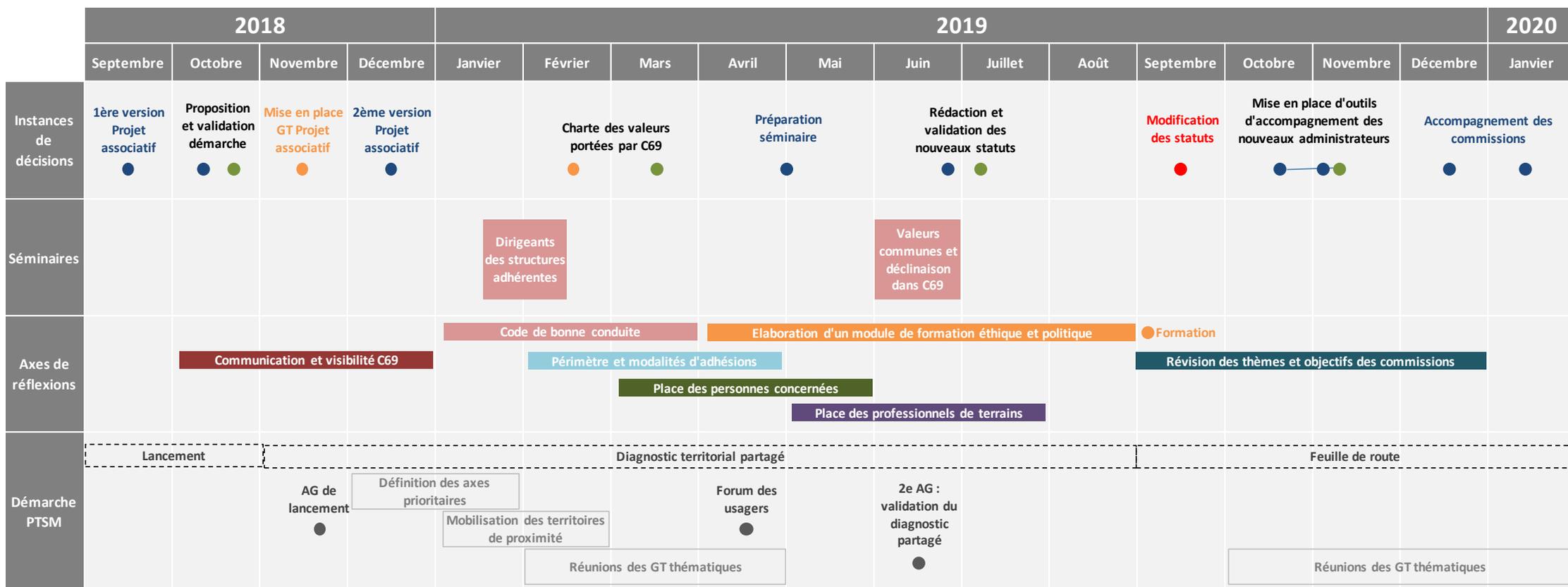
### Différentes étapes

- **Journée de réflexion du 25 janvier 2018** et présentation des conclusions en Assemblée Générale : **affirmation des 5 fonctions de la Coordination 69**



- **Été-automne 2018** : travail sur une feuille de route en Bureau et validation en Conseil d'Administration
- **Septembre 2019** : nouveaux statuts → travail sur la gouvernance et sur les objectifs
- **Hiver 2018-2019** : stratégie politique dessinée
- **Fin 2019** : évolution du fonctionnement opérationnel

# Calendrier prévisionnel



- Bureau
- Conseil d'administration
- Assemblée Générale